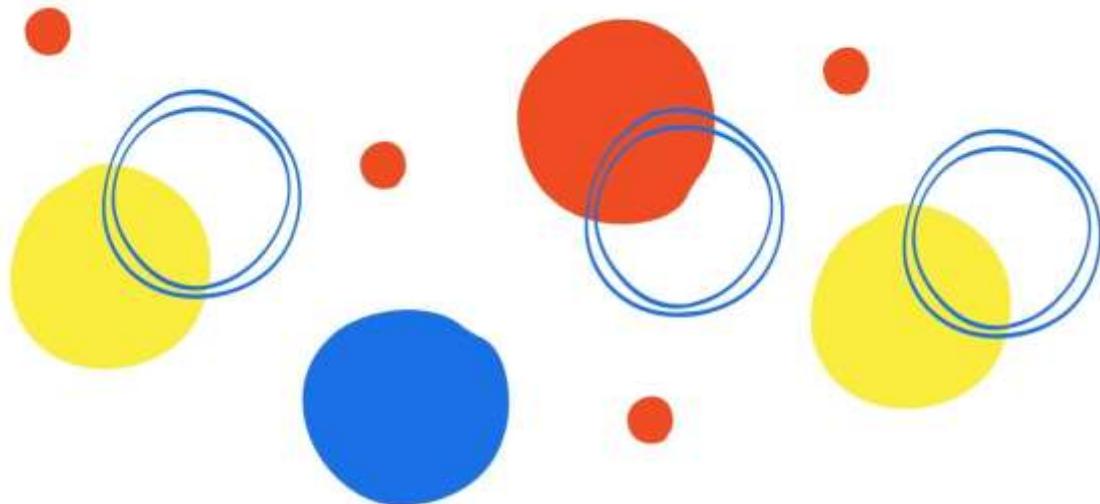


LE PETR SEINE EN PLAINE CHAMPENOISE

GUIDE A DESTINATION DES NOUVEAUX ELUS



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Seine en Plaine Champenoise

9 place des Martyrs pour la Libération – 10100 Romilly-sur-Seine

Tél. 03 25 25 20 70 – 03 25 25 20 71 – Fax : 03 25 39 88 03

contact@petr-seineenplainechampenoise.fr

www.petr-seineenplainechampenoise.fr

Le PETR Seine en Plaine Champenoise c'est :

79 communes - 55 187 habitants

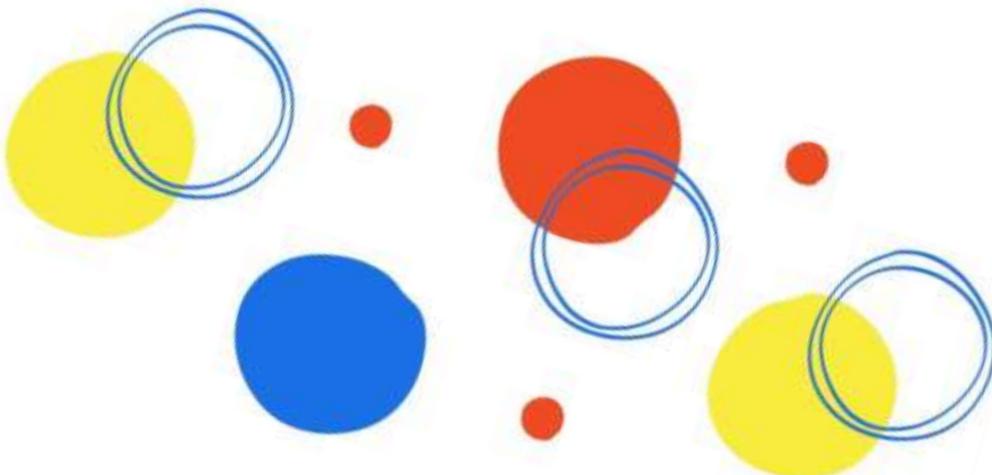
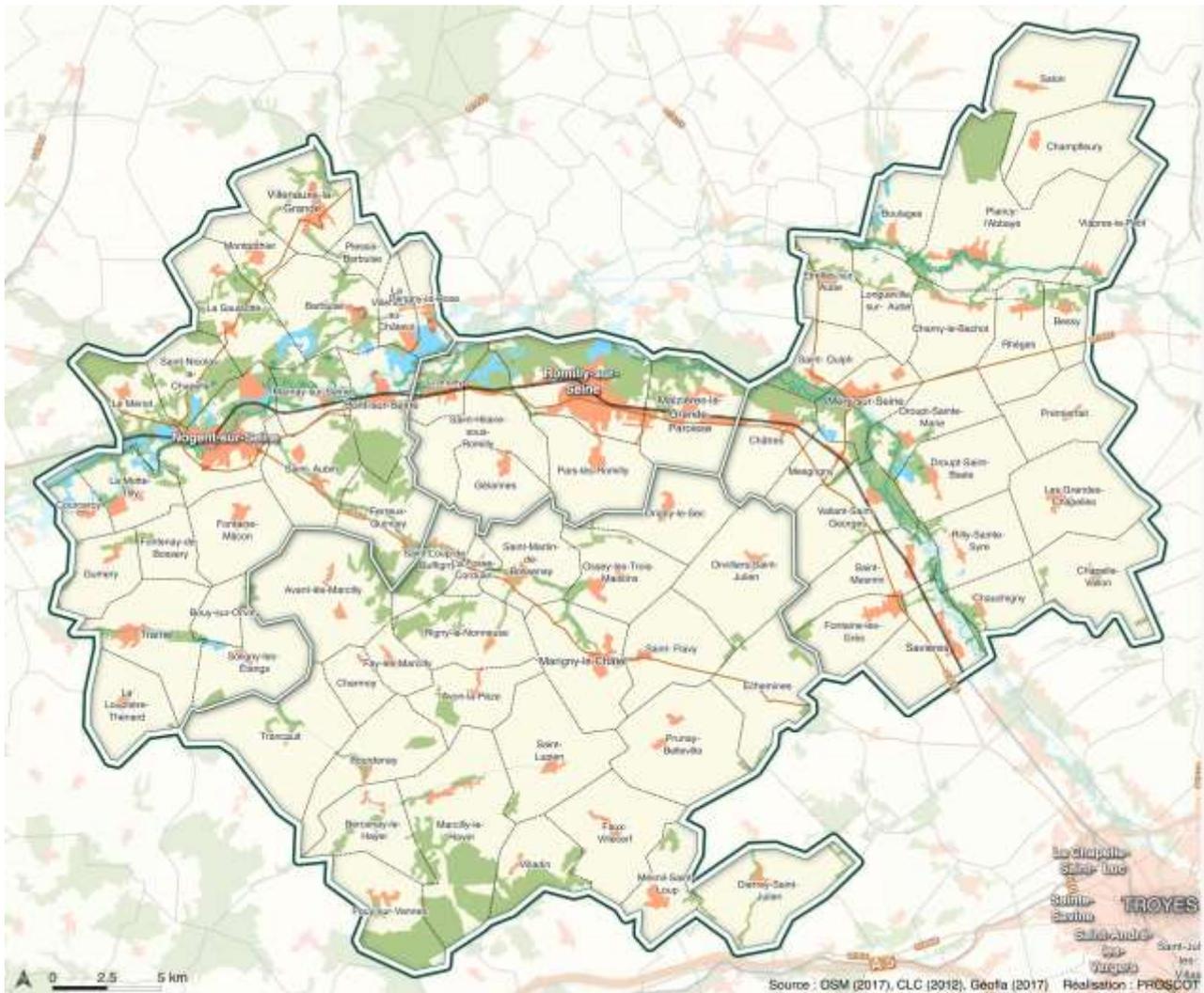
4 Communautés de Communes

Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS)

Communauté de Communes du Nogentais (CCN)

Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson (CCOA)

Communauté de Communes Seine et Aube (CCSA)



Le mot du Président du PETR Seine en Plaine Champenoise,

Mesdames et Messieurs les Maires,

Je tenais d'abord à vous adresser mes félicitations pour votre élection.

Je suis heureux de vous présenter, à travers ce guide, le rôle et le fonctionnement de notre structure. Ce dernier est réalisé en partenariat avec l'Association Nationale des Pays et des PETR (ANPP) présidée par Raymond VALL, Sénateur du Gers, Président du Pays des Portes de Gascogne.



Le PETR Seine en Plaine Champenoise fait partie du réseau national de l'ANPP qui regroupe l'ensemble des acteurs œuvrant pour le développement de chaque territoire.

Le PETR s'appuie sur les compétences, les connaissances, l'expérience et le savoir-faire de tous les acteurs locaux (élus, associations, monde économique, institutions...), dans des domaines très variés comme l'environnement, le tourisme, l'emploi, la santé, l'éducation, la culture etc...

Pour les 4 communautés de communes qui le composent, le PETR est un espace de réflexion au travers de projets communs.

Historiquement, le PETR Seine en Plaine Champenoise est issu du Pays de Seine en Plaine Champenoise, créé en 2002, émanation d'une volonté forte des élus locaux de développer leur territoire, non plus à l'échelle de leurs communes, mais avec une vision plus globale et une prospective de l'espace « vécu ».

L'idée fut alors de fédérer les acteurs et de favoriser tout type de relations à l'intérieur d'un bassin de vie identifié, afin de créer et développer des solidarités.

Là où chacun avait l'habitude de travailler de son côté, voire en compétition avec le village ou la ville voisine, des pratiques plus concertées, réfléchies et solidaires se sont mises en place au fil du temps.

Le PETR permet aux élus de travailler ensemble et de faciliter la mise en œuvre de stratégies communes et d'actions mutualisées.

Nous avons souhaité réaliser ce document afin de vous présenter certaines des actions menées que nous souhaitons vivement poursuivre avec vous.

Dans l'attente de vous rencontrer.

Bien Cordialement,

Michel LAMY,

Président du PETR Seine en Plaine Champenoise
Vice-Président de la Communauté de Communes des Portes de Romilly
Maire de Maizières-la-Grande-Paroisse

Le mot du Président de la Fédération nationale des Pôles d'Equilibre Territoriaux et des Pays

Mesdames, Messieurs,

Nouvellement élu(e), vous allez vous investir pleinement au Conseil municipal pour la nouvelle mandature 2020-2026, en tant que maire, adjoint ou conseiller. Je tenais à vous en féliciter ! Un beau chapitre de votre engagement, dédié au bien vivre de vos concitoyens, s'ouvre à vous.



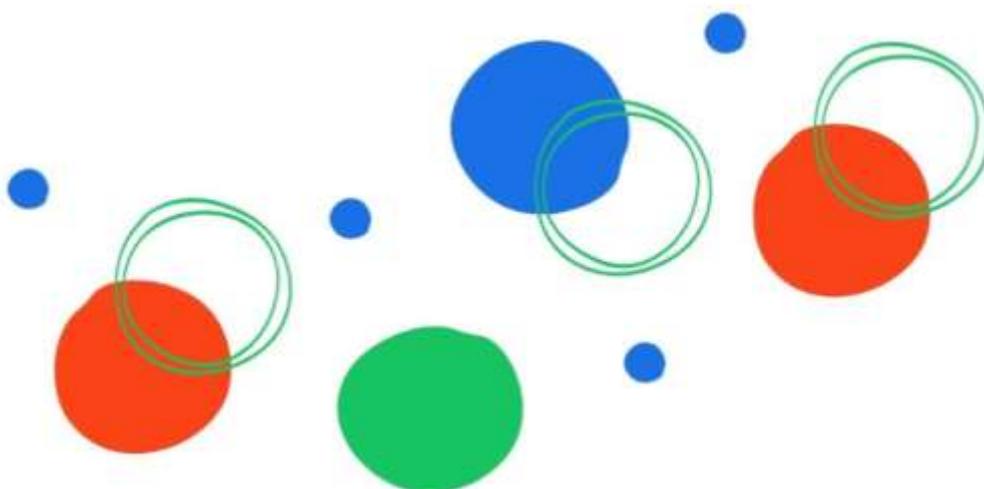
Certains d'entre vous prolongerez cet engagement au sein du conseil communautaire, instance de décisions des intercommunalités, pour la mise en œuvre de leurs compétences. Et d'autres encore siégeront dans le Comité syndical du PETR Seine en Plaine Champenoise.

Siéger au sein des instances du Territoire de projet de votre commune et intercommunalité, vous permettra d'appréhender les dynamiques stratégiques et structurantes de votre territoire, en termes de développement économique, de transition énergétique, des services à la population, d'aménagement du territoire ou encore de contractualisation.

C'est pourquoi, je vous invite pleinement à vous saisir de cette opportunité pour votre Territoire.

L'ANPP se tient à votre disposition et celle de vos équipes pour toute question.

Raymond VALL,
Sénateur du Gers
Président du Pays des Portes de Gascogne



SOMMAIRE

<u>1. Les Territoires de projet en France</u>	Page 5
Définition d'un Territoire de projet	Page 5
Panorama des Territoires de projet en 2020	Page 5
<u>2. Le Territoire de projet du PETR Seine en Plaine Champenoise</u>	Page 7
Objet et compétences du PETR Seine en Plaine Champenoise	Page 7
Les actions du PETR Seine en Plaine Champenoise	Page 11
<u>3. La Fédération : l'ANPP</u>	Page 18
<u>4. Le PETR Seine en Plaine Champenoise</u>	Page 19

Les Territoires de projet en France

Définition d'un Territoire de projet

Le Territoire de projet est un espace cohérent sur le plan géographique, culturel et économique, à l'échelle d'un bassin de vie. Il exprime la communauté d'intérêts des intercommunalités qui le composent.

Il est librement composé d'intercommunalités (collectivités de mise en œuvre des compétences) pour positionner le Territoire, sur la base d'un projet de territoire partagé avec les acteurs locaux. Le Territoire se constitue de manière volontaire.

Ce Territoire structuré peut avoir plusieurs formes juridiques : Pôle territorial, syndicat mixte, association ou groupement d'intérêt général).

Il poursuit ainsi cinq objectifs :

- développer les atouts du territoire sur la base d'un projet de territoire partagé,
- mutualiser les dispositifs et outils à une échelle cohérente de projet,
- porter les diverses contractualisations régionales, nationales et européennes (CPER, contrat de cohésion territoriale, programme LEADER, contrat de ruralité),
- disposer d'une ingénierie de projet (financière et d'animation) au service des intercommunalités et communes qui composent le Territoire,
- renforcer les solidarités réciproques urbain / rural.

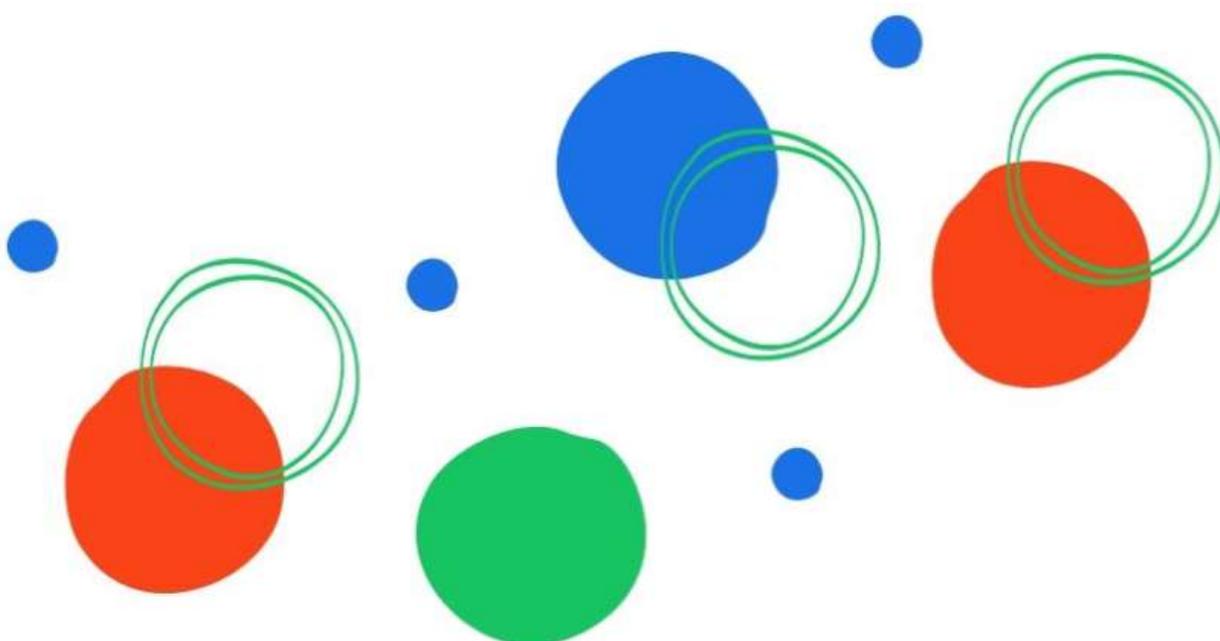
Panorama des Territoires de projet en 2020

Au niveau national, 272 Territoires de projet structurent le territoire national, soit 10 Territoires supplémentaires par rapport à 2018. Ces territoires organisés couvrent 62% du territoire métropolitain et concernent environ 47% de la population française.

La population d'un Territoire de projet est en moyenne de 110.000 habitants, avec une médiane à 79.000. Des disparités importantes sont observées selon la typologie de territoires, avec une superficie moyenne d'environ 1.350 km².

Le nombre de communes par Territoire varie de 23 à 380, et le nombre d'intercommunalités est en moyenne de 4 (de 2 à 10 intercommunalités).

Le Territoire de projet porte les missions qui lui sont confiées par ses membres, avec une ingénierie de projet : 8 équivalents temps plein (ETP) en moyenne (médiane à 6ETP). PETR Seine en Plaine Champenoise = 2 ETP.



OBJET ET COMPETENCES DU PETR SEINE EN PLAINE CHAMPENOISE

Le syndicat mixte a pour objectif de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre.

- Contractualisation avec l'Union européenne, l'Etat, la Région et le Département dans le cadre des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires (Contrat de Ruralité, Pacte Offensive Croissance Emploi),
- Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC),
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Gouvernance d'un Territoire de projet

Le PETR Seine en Plaine Champenoise s'organise autour de :

- 1 Comité syndical avec avis décisionnaire réunissant des représentants de toutes les Communautés de Communes adhérentes au PETR et au syndicat.
- 1 Conférence des Maires se réunit au moins une fois/an (chaque commune qui compose les EPCI est représentée) ⇒ avis consultatif.
- 1 Conseil de développement (groupes de travail thématiques, représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs...) ⇒ avis consultatif.
- En vertu de l'article L. 5741-1 II § 2 du CGCT, la répartition des sièges du Comité syndical entre Communautés de Communes membres tient compte du poids démographique de chacun des membres (1 représentant par tranche entière de 2 000 habitants) et chacun d'eux dispose au moins d'un siège à savoir :

	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Communauté de Communes du Nogentais (17 118 hab.)	8	8
Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson (8 682 hab.)	4	4
Communauté de Communes des Portes de Romilly Sur Seine (19 030 hab.)	9	9
Communauté de Communes de Seine et Aube (10 357 hab.)	5	5

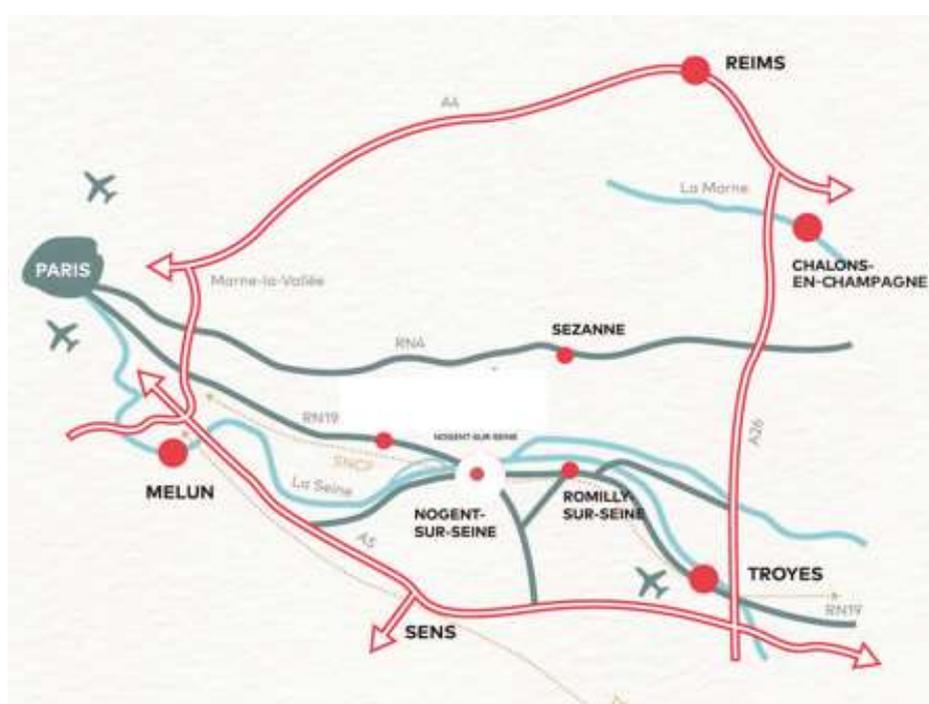
Le Comité Syndical comprend ainsi 26 membres.

Le Territoire de projet du PETR Seine en Plaine Champenoise

Le territoire du PETR Seine en Plaine Champenoise regroupant 55 187 habitants et composé des EPCI suivants :

- Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS)
- Communauté de Communes du Nogentais (CCN)
- Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson (CCOA)
- Communauté de Communes Seine et Aube (CCSA)

1. Un territoire essentiellement rural aux portes d'Ile de France et de la région Grand-Est



Le PETR du Pays de Seine en Plaine Champenoise est un territoire essentiellement rural (42 hab/km²), situé au nord-ouest de l'Aube, mais surtout, -en frange de la Région Ile de France avec un potentiel de 10 millions de « consommateurs » dans un rayon de 200km.

Il regroupe 4 Communautés de Communes d'un seul tenant et sans enclave et correspond aux limites préfectorales de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine. Ce territoire est un véritable bassin de vie avec une taille pertinente et cohérente dans une stratégie territoriale de développement.

55 187 habitants (INSEE 2019) - 79 communes – 4 Communauté de Communes*

- **La Communauté de Communes de l'Orvin et l'Ardusson (CCOA)** (création et adhésion au Pays en 2003) : **25 communes** et **8 682 habitants** (INSEE 2019) (Avant-les-Marcilly, Avon-la-Pèze, Bercenay-le-Hayer, Bourdenay, Charmoy, Dierrey-Saint-Julien, Echemines, Faux-Villecerf, Fay-les-Marcilly, La Fosse-Corduan, Marcilly-le-Hayer, Marigny-le-Châtel, Mesnil-St-Loup, Origny-le-Sec,

Orvilliers-St-Julien, Ossey-les-trois-Maisons, Pouy-sur-Vannes, Prunay-Belleville, Rigny-la-Nonneuse, Saint-Flavy, Saint-Loup-de-Buffigny, Saint-Lupien, Saint-Martin-de-Bossenay, Trancault, Villadin).

- **La Communauté de Communes des Portes de Romilly** (CCPRS) (création et adhésion au Pays en 2006) : **6 communes 19 030 habitants** (INSEE 2019) (Crancey, Gélannes, Maizières-la-Grande-Paroisse, Pars-les-Romilly, Romilly-sur-Seine, Saint-Hilaire-sous-Romilly).
- **La Communauté de Communes du Nogentais** (CCN) (création et adhésion au Pays en 2006) : **23 communes et 17 118 habitants** (INSEE 2019) (Barbuise, Bouy-sur-Orvin, Courceroy, Ferreux-Quincey, Fontaine-Mâcon, Fontenay-de-Bossery, Gumery, La Louptière-Thénard, La Motte-Tilly, Le Mériot, Marnay-sur-Seine, Montpothier, Nogent-sur-Seine, Périgny-la-Rose, Plessis-Barbuise, Pont-sur-Seine, La Saulsotte, Saint-Aubin, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Soligny-les-Etangs, Trainel, La Villeneuve-au-Châtelot, Villenauxe-la-Grande).
- **La Communauté de Communes de Seine et Aube** (issue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la communauté de communes de Seine Fontaine Beauregard avec la communauté de communes de Plancy l'Abbaye) : **25 communes et 10 357 habitants** (INSEE 2019) (Bessy, Boulages, Champfleury, Chapelle Vallon, Charny-le-Bachot, Châtres, Chauchigny, Droupt-Saint-Basle, Droupt-Sainte-Marie, Etelles-sur-Aube, Fontaine-les-Grès, Les Grandes Chapelles, Longueville-sur-Aube, Méry-sur-Seine, Mesgrigny, Plancy l'Abbaye, Premierfait, Rhèges, Rilly-Sainte-Syre, Saint-Mesmin, Saint-Oulph, Salon, Savières, Vallant-Saint-Georges, Viâpres le Petit).



Géographiquement, ce territoire appartient à la « plaine champenoise » (Champagne crayeuse), avec les caractéristiques liées à ce type de paysage : champs à perte de vue, agriculture variée essentiellement basée sur la céréaliculture, les oléagineux, la betterave et la luzerne. On trouve du vignoble de champagne sur l'extrémité nord du territoire offrant des paysages quelque peu vallonnés et apportant une notoriété indiscutable sur laquelle le territoire saura s'appuyer au niveau marketing en lien avec la stratégie touristique de la Région Grand-Est et sa politique des « Marques ». La Vallée de la Seine, épine dorsale de ce territoire et le traversant d'Est en Ouest, abrite une faune et une flore exceptionnelles, protégées au sein d'une réserve naturelle nationale, la « Bassée » et d'une Zone Natura 2000 présente sur une partie de la Vallée de l'Aube. Cette épine dorsale s'organise autour du bi-pôle Romilly-sur-Seine (14 617 hab.) / Nogent-sur-Seine (6 099 hab.), véritable centre nerveux du PETR. Des bourgs-relais complètent la structuration de cet espace (Méry-sur-Seine, Plancy-l'Abbaye, Villenauxe-la-Grande, Marigny-le-Châtel, Pont-sur-Seine, Trainel).

2. Un territoire « récent » qui a su se fédérer autour d'un projet commun

La notion de solidarités territoriales n'est apparue que très récemment sur ce territoire, lors de la création du Pays en 2002 (comparativement à d'autres territoires dont les collectivités travaillent

ensemble depuis plusieurs décennies). La création du Pays a permis des rapprochements entre les différentes entités territoriales et a su les fédérer autour d'ambitions et de projets communs.

A l'origine, trois entités principales aux profils socio-économiques différents :

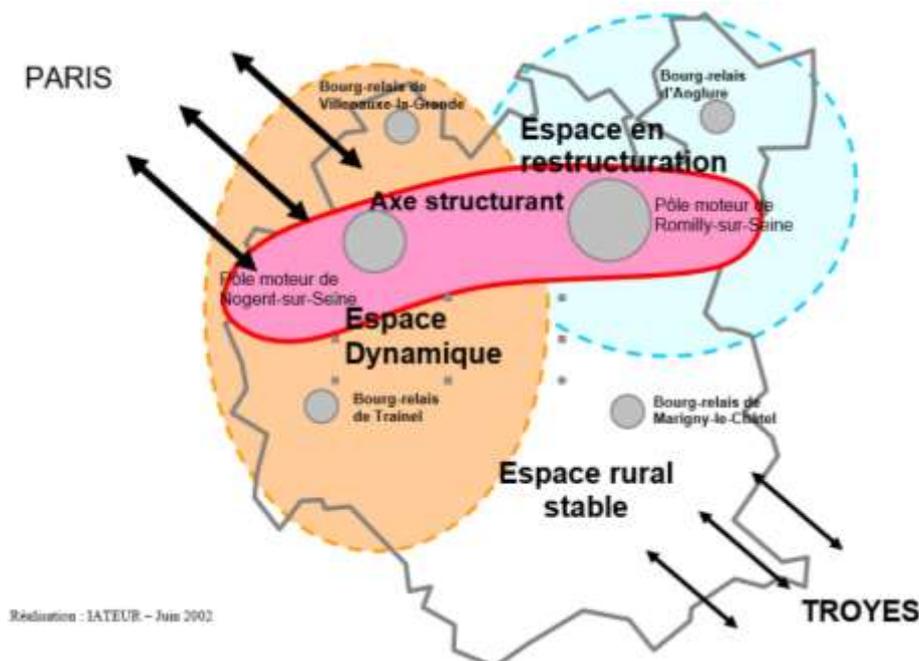
- Nogent-sur-Seine et ses alentours : sous-préfecture de 6 000 habitants avec un pôle économique dynamique grâce à la présence d'industries importantes et porteuses d'emplois (SOUFFLET= 800 emplois sur le site de Nogent-sur-Seine, Centre Nucléaire de Production d'Electricité = 600 emplois directs permanents et plus de 2000 sous-traitants lors des arrêts de tranche...). Port de l'Aube, plate-forme multimodale (route/fer/voie navigable). Ville située en bord de Seine avec un patrimoine architectural bien conservé lui donnant du caractère. Présence de nombreux équipements sportifs et culturels, difficulté de trouver des logements, population en constante augmentation, même si toutefois, beaucoup de cadres travaillant à Nogent vivent à Paris (1heure en train) ou proche de Paris.

- Romilly-sur-Seine et ses alentours : deuxième ville de l'Aube. Romilly-sur-Seine a subi de plein fouet la crise économique du textile avec de nombreuses fermetures d'usines et des pertes d'emplois très importantes dans les années quatre-vingt-dix / deux-mille, amenant un taux de chômage très élevé (14,5% contre 10% au niveau national).

La restructuration des ateliers SNCF (principal employeur dans le domaine industriel sur Romilly-sur-Seine) a conduit, au cours de l'été 2019, à l'ouverture d'un pôle d'excellence préservant ainsi 300 emplois de cheminots et à la création d'un centre de démantèlement (25 emplois de cheminots + 25 emplois privés) sur le site historique, sans oublier les 300 emplois qui sont en passe d'être créés avec le soutien de « SNCF Développement ». Ces dernières années, grâce aux prix attractifs de l'immobilier par rapport à la Région Parisienne et à une politique de restructuration économique plus dynamique lancée par la Communauté de Communes des Portes de Romilly et la Ville et accompagnée par l'Etat, de grands projets ont pu voir le jour : zone « Aéromia », Parc de l'aérodrome, zone commerciale de la « belle idée à l'entrée de ville », retour de l'enseigne « Coq sportif », implantation d'une usine agroalimentaire, programme de requalification urbaine du centre-ville, développement de zones d'activités, requalification de friches industrielles ... De nombreux services administratifs sont également présents à Romilly (impôts, hôpital, collèges, lycées, crèche, Pôle emploi, Mission locale...) ainsi que des infrastructures sportives et culturelles variées et de grande qualité.

- Marigny-le- Châtel au sud du territoire, espace rural avec une agriculture forte et intensive et une agro-industrie fortement développée.

Tout dernièrement, la Communauté de Communes Seine et Aube est venue renforcer le PETR avec des communes situées le long de la Vallée de la Seine et de la Vallée de l'Aube et des communes situées plus au Nord du territoire ayant les mêmes caractéristiques que la partie sud du territoire (agriculture fortement présente et agro-industries développées). C'est également un espace rural stable ayant un cadre de vie agréable le long des vallées de l'Aube et de la Seine.



LES ACTIONS DU PETER SEINE EN PLAINE CHAMPENOISE

Aide Financière aux collectivités

L'équipe du PETER Seine en Plaine Champenoise est à vos côtés pour vous accompagner dans vos démarches de recherche de financements pour vos projets d'investissements et de développement. Nous avons une relation privilégiée avec les services de l'Etat et de la Région qui nous permet de bien connaître les dispositifs d'aides financières octroyées par ces deux partenaires du PETER Seine en Plaine Champenoise. Nos chargées de mission se déplacent au sein de votre commune pour vous accompagner dans le montage, le soutien et l'accompagnement de votre dossier de financements.

N'hésitez pas à nous solliciter pour obtenir plus d'informations et surtout, pensez à le faire en amont de vos projets car, si un projet est commencé, il ne pourra pas bénéficier de subventions publiques, même s'il réunissait toutes les conditions pour être éligible au préalable!

Contrat de Ruralité

Le PETER Seine en Plaine Champenoise a également élaboré, dès 2017, un Contrat de Ruralité avec les services de l'Etat. Ce contrat pluriannuel nous permet de bénéficier d'une enveloppe DSIL supplémentaire.

Ainsi, grâce au contrat de ruralité, le territoire a déjà bénéficié des aides suivantes :

Thématique	projet	collectivité porteuse	année	montant DSIL Contrat de Ruralité
accessibilité aux services publics et aux soins	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Villenauxe-la-Grande	Villenauxe-la-Grande	2017	200 000 €
revitalisation des bourgs-centres	Construction d'un immeuble de bureaux « Le Millenium »	CCPRS	2019	200 000 €
développement de l'attractivité (numérique, téléphonie mobile, tourisme...)	Construction d'un bâtiment économique 2200 m ² Aéromia	CCPRS	2017	150 000 €
transition écologique et énergétique	Extension de la déchetterie de Marigny-le-Châtel	CCOA	2017	59 000 €
	Construction d'un bâtiment pour regroupement de producteurs fermiers	CCPRS	2018	136 000 €
cohésion sociale	Construction d'un bâtiment socio-culturel à Nogent-sur-Seine	Nogent-sur-Seine	2017	394 552 €

2017	Enveloppe globale de 803 552 € sur une enveloppe départementale de 1 100 000 €
2018	Enveloppe globale de 136 000 € sur une enveloppe départementale de 1 731 723 €
2019	Enveloppe globale de 200 000 € sur une enveloppe départementale de 840 410 €

L'enveloppe DSIL Contrat de Ruralité a permis **d'obtenir 1 139 852 € de fonds supplémentaires** pour le financement de 6 projets entre 2017 et 2019 dont le coût global est de 6 205 465,76 €.

Nous travaillons régulièrement avec Madame la Sous-Préfète de Nogent-sur-Seine afin d'y inclure de nouveaux projets dès lors qu'ils répondent aux thématiques du contrat.

Région Grand Est - POCE

Le 27 janvier 2020, nous avons signé, avec la Région Grand Est, un Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE). Ce POCE, nous l'avons rédigé avec les intercommunalités du territoire afin de présenter la stratégie globale du PETR en matière de développement économique. Le PETR a réalisé ce document pour les intercommunalités qui gardent la compétence développement économique. La signature du POCE permettra aux Communautés de Communes de bénéficier d'un accompagnement technique ou financier sur certains de leurs projets à vocation économique.

Réalisation du SCOT du PETR avec le cabinet d'études EAU

Le SCOT : derrière ce sigle se cache le Schéma de Cohérence Territoriale. C'est un document dit « d'urbanisme » ayant pour objectif de mettre en cohérence les politiques d'aménagement et les grands projets. C'est un grand chantier que le PETR met en œuvre avec les intercommunalités, pour plusieurs années, afin d'être en phase avec la réglementation en vigueur aux (articles L et R.141-1 et suivants du code de l'urbanisme), sachant que nous sommes un des derniers territoires à ne pas être pourvu d'un SCOT.



Une première réunion de lancement et de présentation a eu lieu le 22 octobre dernier auprès de tous les élus du territoire. Par la suite, nous avons réalisé des ateliers de travail au sein de chaque communauté de communes afin d'aborder les thématiques de l'habitat, du cadre de vie, de l'économie, de la mobilité, de l'environnement et du changement climatique. Une séance de travail en plénière avec l'ensemble des intercommunalités, des communes, des Personnes Publiques Associées s'est déroulée le mercredi 12 février à 14h à Echemines.

Le SCOT traite de l'aménagement du territoire au travers des thématiques : du logement (habitat, forme urbaine...), des transports (aménagement routier, desserte en transports en commun...), des communications numériques (développement du haut débit...), des équipements et des services, dont commerciaux (spatialisation de l'offre en équipements et services, positionnement des zones commerciales et des commerces de proximité), du développement économique (développement des zones d'activités), touristique (hébergements, valorisation du patrimoine...) et culturel (grands équipements tels qu'un théâtre...), de la protection des espaces et des paysages (inconstructibilité dans les zones remarquables...) et de la préservation et la restauration des continuités écologiques (préservation des espèces et de leur habitat...).

A quoi sert le SCOT ?

Le SCOT est le cadre de référence qui permet de répondre à des questions sur le futur de notre territoire et la mise en œuvre des moyens nécessaires à son aménagement d'ici 10 à 20 ans.

Le SCOT sert principalement à assumer une trajectoire de développement souhaitée pour le territoire et ses composantes pour les années à venir.

Il constate ce qui existe, ce qui s'est passé. Il détermine ses atouts, ses forces, ses faiblesses et les menaces qui pèsent sur lui. Il croise ces données, les ambitions choisies de développement par les élus et les réglementations en vigueur pour donner un cadre au projet du territoire du PETR à exprimer au travers du SCOT, mais également à consolider les politiques publiques engagées ou à engager à l'avenir.

Une fois réalisé, ce document s'impose aux autres documents communaux comme le Plan Local d'Urbanisme, dans un souci de cohérence entre les politiques publiques et sectorielles menées par les communes.

Par ailleurs, le SCOT sert à conforter la stratégie du PETR dans un environnement élargi : échelle départementale, régionale, inter-régionale, afin de valoriser des coopérations révélatrices de complémentarités, de savoir-faire spécifiques, d'identités locales.

Il est à rappeler que sans SCOT, depuis le 1^{er} janvier 2017, il est impossible d'ouvrir des zones à l'urbanisation (AU) sauf dérogation préfectorale.

Un SCOT dit intégrateur

Le SCOT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET) et devient ainsi le document pivot : on parle de SCOT intégrateur, ce qui permet aux PLU et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui. Il assure ainsi la cohérence des documents sectoriels (PLH, PDU), des plans locaux d'urbanisme communaux (PLU) et des cartes communales qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCOT.

L'objectif est d'offrir aux documents locaux d'urbanisme une meilleure stabilité juridique en limitant les rapports directs avec les normes et documents supra intercommunaux.

Il n'y a pas d'opposabilité directe des normes de rang supérieur au PLU ou au document en tenant lieu et à la carte communale en présence de SCOT.

Prochains rendez-vous : Mardi 22 septembre à 14h à la Salle François Mitterrand de Romilly-sur-Seine et Mercredi 7 octobre dès 9h pour un "éductour Scot" (suivant l'évolution de la pandémie).

Schéma des services à la population

En 2019, nous avons élaboré un schéma des services à la population avec le cabinet d'études NTC. Près de 28 axes de travail se sont dégagés (documents en ligne sur www.petr-seineenplainechampenoise.fr rubrique schéma des services).

Afin de travailler sereinement sur ce schéma, un état des lieux du territoire a été réalisé avec de nombreuses enquêtes qui ont permis de synthétiser les besoins du territoire et d'élaborer une stratégie au travers de fiches actions selon les différentes thématiques.

Depuis, nous avons commencé à travailler :

- Sur la thématique Santé/Seniors/Personnes dépendantes, avec la ville de Romilly-sur-Seine, plus en avance que le reste du territoire sur les questions de santé, afin de mettre en place, dans un premier temps, un annuaire des professionnels, outil ressortant comme nécessaire au territoire.

Il est prévu de rencontrer l'ARS pour étudier la possibilité de mettre en place un contrat de santé à l'échelle du PETR, en s'appuyant sur celui de Romilly. Le schéma des services a permis également d'appuyer le projet de pôle santé de Plancy l'Abbaye et de justifier de subventions supplémentaires au niveau du contrat de ruralité pour le financement de ce pôle.

- Au niveau de la thématique "services aux actifs et aux entreprises" + "Mobilités", un groupe de travail s'est formé pour travailler sur la création de pôles de services au niveau des gares de Nogent et Romilly. Nous avons rencontré des entreprises qui proposent des solutions de mobilité afin d'étudier leur fonctionnement et leur modèle économique. Nous échangeons également avec Cycleurope pour réfléchir à un partenariat au niveau du territoire (vélos électriques). Nous réalisons actuellement un cahier des charges afin de voir quel modèle économique répondant aux besoins des différentes populations pourrait être mis en place au sein de ces deux gares, dans un premier temps (conciergerie, pôle mobilité avec un parc de vélos électriques, trottinettes, voitures électriques, auto partage, co-voiturage...la réflexion est lancée).

- Concernant la thématique Services de proximité /Action sociale, sont à l'étude la création des Maisons France Services sur la commune de Méry-sur-Seine (portée par la CCSA), à Nogent (CCN), ainsi que le renforcement et la montée en compétences des MSAP de Villenauxe et Marigny.

- Au niveau de la restauration collective, nous réfléchissons à la possibilité de mettre en place un PAT (Programme Alimentaire Territorial) visant à valoriser les productions locales et les insérer dans un circuit court au niveau de la restauration collective locale, afin de proposer aux usagers des produits locaux de qualité.

[Animation, mise en valeur, attractivité du territoire](#)





Le PETR Seine en Plaine Champenoise travaille en étroite collaboration avec l'Office de Tourisme du Nogentais et de la Vallée de la Seine (OTNVS). Cette collaboration nous permet de mettre en place de nombreuses actions d'animations, de mise en valeur et d'attractivité de notre territoire.

Pour en citer quelques-unes :

Site Internet

Travail en commun autour des sites Internet www.petr-seineenplainechampenoise.fr et www.tourisme-nogentais.fr. Le PETR Seine en Plaine Champenoise propose à chaque commune une page sur son site internet. En parallèle, l'OTNVS adresse chaque semaine un mailing aux collectivités afin de référencer leurs manifestations qui sont ensuite mises en ligne sur les deux sites internet. Une newsletter de l'ensemble des manifestations, sorties, événements est, par la suite, adressée aux collectivités et aux adhérents de l'Office de Tourisme.

Promotion exogène du territoire

Le PETR travaille à la promotion extérieure du territoire et participe ainsi à des groupes de travail en lien notamment avec l'Agence Régionale ou encore l'Agence Départementale du Tourisme. Ainsi, nous avons participé aux campagnes destinées à promouvoir le Pacte « Destination la Champagne », la mise en place de web marketing à l'échelle nationale et la création des marques « La Champagne Historique et Viticole » et « Refined Art de Vivre ».

Films touristiques

Afin de rendre attractif le territoire, nous avons œuvré à la mise en place d'outils de marketing territorial. Ainsi, nous avons financé un film promotionnel du territoire qui est diffusé au sein des offices de tourisme du territoire.

Suite à la crise du Covid, nous avons également participé techniquement et financièrement à la mise en place avec Canal 32 d'un spot de 30 secondes à 1 minute qui sera diffusé tout l'été plusieurs fois. Ce spot permettra de promouvoir notamment le circuit des vitraux contemporains (Romilly-Villenauxe-Nogent), l'exposition prévue au Château de la Motte Tilly cet été, le Musée Camille Claudel, le Bateau Lavoir de Nogent-sur-Seine, la nouvelle activité de Paddle sur la Seine avec le Cercle d'Aviron Nogentais, le vignoble de Champagne à Villenauxe, l'Espace Vivant de la Bonneterie à Romilly-sur-Seine et les vols de montgolfière. Ces films vous seront adressés prochainement afin que vous puissiez également les diffuser auprès de vos administrés.

Randonnées

Afin de mettre en valeur le patrimoine naturel, nous participons à la mise en place d'un schéma de randonnée pédestre. Ainsi, nous avons balisés près de 10 randonnées aux normes de la Fédération Française de Randonnée à travers tous le territoire (repérages, balisage et implantation, signalisation, topoguide et inauguration d'une nouvelle randonnée tous les ans au cours de la journée des Flâneries de l'OTNVS).

En parallèle, des stages de balisage sont également organisés régulièrement pour et avec les communes volontaires.



Canoë-Kayak

Afin de mettre en valeur le patrimoine fluvial, nous nous sommes également impliqués dans l'élaboration du schéma départemental de développement du canoë-Kayak qui est en cours de réalisation. Ce schéma permettra de développer l'activité de loisir du canoë-kayak et contribuera à la mise en valeur des rivières et des plans d'eau. Ainsi, nous avons participé à la réalisation d'une signalétique spécifique sur les berges mais également sur les cours d'eau le long de la Vallée de la Seine et de l'Aube.

Le Champ 'Art Music Festival

Depuis 2012, nous avons créé le Champ 'Art Music Festival. Ce festival permet de donner la possibilité, dans un premier temps, à des groupes locaux de musiques actuelles, de se produire, mais surtout à la population d'avoir une offre culturelle accessible facilement "à leur porte" et gratuite. L'idée est de permettre aux habitants de profiter d'un moment de convivialité, de plaisir et de partage en ayant une offre culturelle au sein de leur propre village s'adressant à toutes les générations. 6 dates avec environ 450 personnes qui ont participé en 2019 (spectacles pour enfants, théâtre, concerts, comédie musicale...).

Aide aux associations

Le PETR Seine en Plaine Champenoise aide également financièrement sous certaines conditions les projets d'associations favorisant le développement d'animations au sein du territoire comme la fête de la moisson à Périgny-la-Rose, les paddles du Cercle Aviron Nogentais, Le sentier de la mémoire de l'AFR de Plancy-l'Abbaye...

La Fédération : l'ANPP

L'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) représente et fédère les Pays, les Pôles territoriaux, les Territoires de projet et leurs Conseils de développement. Composée d'une petite équipe pluridisciplinaire, elle accompagne ses adhérents dans leur action et porte leurs contributions auprès des Pouvoirs publics.



L'ANPP assure une triple mission

Mission de représentation :

Interlocuteur des pouvoirs publics

L'ANPP est à l'écoute de ses adhérents. Elle favorise l'échange d'information avec les grandes antennes de l'Etat, comme l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), l'ADEME sur la transition énergétique, le CEREMA sur l'expertise territoriale, ou la Banque des territoires, les ministères et institutions concernées, les Conseils régionaux. Elle œuvre pour la promotion et la poursuite des missions des Territoires et défend leurs intérêts auprès du Gouvernement, mais aussi de grands opérateurs privés.

Mission d'animation :

Echanges d'expériences et de bonnes pratiques

L'ANPP prend appui sur l'implication d'un nombre important de Pays, des Pôles territoriaux qu'elle accompagne, participant aux réunions de travail et d'échanges, répondant à ses enquêtes. Elle anime plusieurs Clubs : Territoires et parlementaires, Europe, des Directeurs, des Conseils de développement et Mobilité.

Mission d'accompagnement :

Soutien technique

L'ANPP accompagne ses adhérents dans la mise en œuvre de leurs missions : organisation de réunions de travail, d'information et d'échanges. En veille permanente, elle produit des notes d'actualité, de décryptage et d'information. Enfin, elle produit son Panorama annuel et se déplace dans toutes les régions au moins une fois par an.

Contact :

22, rue Joubert, 75 009 PARIS

contact@anpp.fr / 01 40 41 84 13

www.anpp.fr

Le PETR Seine en Plaine Champenoise



Une équipe dynamique composée de deux chargées de missions reste à votre disposition pour tous vos projets :



Rieule MAHOT
03 25 25 20 71

rieule.mahot@tourisme-nogentais.fr



Murielle GARNESSON
03 25 25 20 70

murielle-garnesson@orange.fr



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Seine en Plaine Champenoise

9 place des Martyrs pour la Libération – 10100 Romilly-sur-Seine

Tél. 03 25 25 20 70 – 03 25 25 20 71 – Fax : 03 25 39 88 03

contact@petr-seineenplainechampenoise.fr

www.petr-seineenplainechampenoise.fr

